

POURQUOI LES CHIC-CHOCS?

Récemment le premier ministre du Québec et certains élus de la Haute-Gaspésie se sont prononcés contre le projet d'aire protégée que nous proposons dans les monts Chic-chocs de la réserve faunique de Matane, disant ne pas vouloir mettre en danger des emplois forestiers pour sauver le caribou, qu'on sait menacé d'extinction.

Rappelons que ce projet avait été soumis au processus de consultation régionale mené par la CRÉ BSL, avant sa dissolution, et avait en bonne partie été retenu comme territoire d'intérêt à un statut de protection. Ce territoire de 400 km² se situe principalement en altitude, au-dessus de la ligne de 600 mètres, et comporte une grande proportion de pentes fortes. Afin de déterminer son incidence sur l'industrie forestière, nous avons fait faire, par une firme indépendante, une estimation de l'impact de ce projet de protection sur la possibilité forestière à l'intérieur de l'Unité d'aménagement forestier concernée. Cette analyse révèle que 11% de la superficie productive de cette UAF serait touchée par le projet. Il faut souligner que ce 11% se situe dans les parties les moins productives de l'UAF. Ce projet aurait donc un impact plutôt mineur sur l'industrie forestière régionale. D'autant plus que le bois recueilli à ces altitudes est de moindre qualité et que sa régénération y est lente, compte tenu de conditions climatiques rigoureuses. Nous estimons que la foresterie réalisée dans cette partie du territoire est peu durable.

UN TERRITOIRE VARIÉ

Mais ce territoire ne doit pas être vu seulement sous l'angle de l'industrie forestière, il faut le considérer dans son ensemble : constitué de paysages montagneux parmi les plus beaux du Bas-Saint-Laurent, il abrite une grande proportion de vieilles forêts et de forêts d'intérieur maintenant rares dans le Bas-Saint-Laurent, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des milieux humides, etc. Cela en fait un refuge important pour la faune et la flore, surtout pour les espèces dépendantes des vieilles forêts qui se voient très raréfiées. Ce territoire abrite aussi de nombreuses espèces menacées ou vulnérables telles la Grive de Bicknell, l'Aigle royal, l'Arlequin plongeur, la Garrot d'Islande et la Mulette-perlière de l'Est, sans parler du Caribou montagnard.

Nous savons également que la protection des forêts en altitude et en pente dans les bassins hydrographiques permet une atténuation des crues printanières et des inondations. Le territoire visé par le projet touche aux bassins versants des rivières Matane, Cap-Chat et Cascapédia. De plus, cette protection permettrait de diminuer l'érosion des sols et le colmatage des frayères de saumon par les sédiments d'érosion sur ces rivières. Rappelons que la pêche au saumon est une activité touristique très importante dans notre région et que le Saumon de l'Atlantique vit actuellement une situation précaire.

Ces montagnes possèdent aussi un excellent potentiel de développement récréotouristique pour le tourisme d'aventure, l'écotourisme et les loisirs de plein air, son statut de protection projeté permettant ces activités en plus de celles traditionnelles de chasse et de pêche. Ainsi, pour l'économie touristique régionale, il est essentiel de préserver ces

milieux naturels. Cette industrie en expansion faisant vivre un grand nombre de petites et moyennes entreprises. Rappelons que la SÉPAQ se donne la mission de faire des Chic-Chocs «la destination montagne de l'est de l'Amérique du Nord».

D'autre part, dans le contexte des changements climatiques dont les effets se font de plus en plus sentir, cette chaîne de montagnes constitue un refuge climatique potentiel extraordinaire avec la diversité de ses habitats variant en fonction de l'altitude.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il faut sortir de l'éternelle opposition économie-environnement où l'économie sort le plus souvent gagnant. On ne peut plus se permettre de prendre des décisions à court terme sans considérer l'ensemble des facteurs et des enjeux, ceci dans le cadre d'un développement durable favorisant l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les valeurs d'environnement, d'économie et de société. Dans ce contexte, nous considérons que la protection de ce territoire aiderait au contraire à notre industrie forestière régionale d'être plus durable dans son utilisation des ressources.

Le Québec s'est engagé à protéger 17 % de son territoire terrestre d'ici 2020. Avec 10,2 % de son territoire protégé, le Québec est actuellement au huitième rang des provinces canadiennes en matière d'aires protégées, et au Bas-Saint-Laurent seulement 4,8% du territoire est protégé. Il est grand temps d'agir pour le bien des générations actuelles et futures et d'accorder un statut de réserve de biodiversité aux Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane afin de protéger ces richesses de notre patrimoine naturel, tout en soulignant qu'il est inacceptable que les nouveaux projets d'aires protégées soient situés majoritairement dans le Nord et à Anticosti, loin des populations.

« La mise en place d'aires protégées est un moyen efficace de simultanément protéger la biodiversité, lutter contre les changements climatiques, offrir un accès nature aux citoyens et favoriser la diversification économique des régions » opine Alain Branchaud, biologiste et directeur général de la SNAP Québec.

Au-delà de la sauvegarde de la biodiversité de notre région, qui est un bien commun inestimable, nous faisons la promotion de ce projet dans un esprit de diversification et de durabilité économique.